



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°1

(mis en ligne le 17-08-2026)

Réunion du :	Jeudi 29 juin 2026
Responsable de séance :	Mr Nabil MARESNI
Secrétaire de la séance :	Mr Fabrice BOSCO
Pôle Formation :	Mr Nabil MARESNI - Mr Aimé BOUWE - Mr Fabrice BOSCO - Mr Lyes KERBA - Mme Solenne MOCKBEL - Mr Houdeyfa JOLY
Présents :	Mr Pierre SCHIANO
Visio-conférence :	Mr Lionel D'ANTONIO - Mr Taj Alarab AOURARH
Absents Excusés :	Mr Frédéric RUIZ
A titre consultatif :	Mme Adèle CRETON (Responsable juridique)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

PÔLE FORMATION

FIA :

- Ecole d'arbitrage - FIA 2026 – 2027 - établissement des lieux ainsi que du calendrier prévisionnel.
- Le point sur la validation FIA, stagiaires et arrêts a été établi (voir point arbitres)
- Point sur les observations des candidats restants à observer (26 dont 3 féminines).

- **Liste des candidats :**

AISSA MAMOUNE Yanis – BADJI Yanis – BARDAK Omer – BARRO Mahamoudou – BENKAJJANE Weiss – BOUZIANI Kais - FALL Noah – GELY Coline – GRAMI Ambrine – HAMIDI Darine - HAMIDOU ALI Nazdine – KABBANI Julien – KALLOUT Hadi – LASSAMI Nordine – MADI Karim – MANOUNI Rayan – MARASCIA Antoine – MEZGUELDI Samih - MOEGNE Addailamy – MOHAMED Imrane – NAFFATI Nael - PROUD HON Louise – RAMDHANI Denyss – SAYEH Badis – SOUR Ahmed – VALENTIN Charles

La commande des écussons stagiaires avec le nouveau logo est en cours, dès réception nous organiserons une cérémonie de remise.

POINT ARBITRES

Le Pôle formation, a passé en revue les effectifs des arbitres formés depuis septembre 2023 et propose au Président de la CDA pour validation auprès du Comité Directeur.

La CDA propose au Comité Directeur la validation des arbitres ci-dessous issus de la FIA en qualité d'arbitres District stagiaires :

Jeunes Arbitres District stagiaires :

ABOUBACAR Ania - AISSAOUI Zakaria - ALI Nakim - BAGHAFOR Yacine - CHAUVET Gianni - DE VOS Gabin - HAMMOUDA Kenzo - IKHAOUANE Iyad - MALOZI Dieudonne - MESSAL Lena - MEZOUAR Camron - MOYA Julio - OURACI Kais - RAHOU Khalil - ROSELLO Mahe

Arbitres District stagiaires :

BAGGAR Adam - HAROUNA Rahim - ISSILAMOU Abasse - LACOMBA Mickael - LADACI Mohamed - LAKI Anlia - MOUTADAYINE Omar - PAONESSA Adrien - SYLVA Robert

Prolongation stagiaire :

BAUGE Thao - DIAKITE Cheick Amala - ECHATTI ABDALLAH Yohan - EL MORABIT Ayoub - EL OUARYAGHLY Ryane - LALLEMENT MATHELIN Lorenzo - LAMACHI Toufik - TAZAMOUCHT Nais - YEMBIRI Tiebine Fabrice - MOREY Theo - MILHE DAVID Clement - ALIOME Antoine

La CDA propose au Comité Directeur la validation des arbitres stagiaires ci-dessous en qualité d'arbitres :

Jeunes Arbitres District :

BEKHAKHECHA Ryad - BOUMEDDINE Adam - BOUNCER Shain - CANNONE Timael - DELETTRE Matt - EKEKE PRISO Jazz - EL MAHMOUDI Ayman - GAGGINI Ange - GEORGETON Adrien - JEUNE Flavio - JOLLY Ayoub - LAPOTRE Fabio - MEDJOU Kemis - M'ZE Mohamed - ROUISSI Ilyes - SADAQUI Adam - SAHRAOUI Rina - SCORTICA Rudy - TAGUELMINT Safwan

Arbitres District :

BOUAZZA El Hadj - CHEIKH ROUHOU Ahmed - JEAN Sylvain - KUSZUSKI Gregory - LAHOUEL Mehdi - L'HARIDON Alexandre - RUSSO Tony - TONCO Gregoire

La CDA informe le Comité Directeur et enregistre l'arrêt des arbitres ci-dessous :

Candidats FIA non validés :

ABAJJANE Abdelhassib - BELATTAR Anass - CARON Louna - CHEROUAT Elyas - GALLASTEGUY Marine - GHALMI Zakaria - GUEDAOURIA Fares - MADANI Rayan - MOUKA Yahia - NGOM Jules - RODRIGUEZ Romane -

Stagiaires non validés :

AMOUGOU NTSAMA Martin Remy Merveil - BENAGGOUNE Mouad - BENAMANE Bilel - JACOB Alexandre - MZE Alaoui - OUAFI Ryad - SIMPSON Harry - TIMERIDJT Kais

Fin de carrière, démission :

Démission : BARDET Paul - BENRQYA Abdelouahed - BIYI Ilyes - GUCIA Laurent - TOURI Younes

La CDA remercie Monsieur BOUWE Eyatété Aimé, Monsieur LBAKH Nordine et Monsieur PERUGINI Alain pour les services rendus en Provence et en région PACA et félicite leur exemplarité et la longévité au service de l'arbitrage provençal. La CDA leur souhaite une belle retraite d'arbitre bien mérité et espère que de nouveaux défis les conduiront à nouveau aux bords de nos terrains.

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO

